

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 4 (3 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2019-29(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 28 novembre le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Etaient excusé(e)s : Madame Geneviève PRIMITERRA (ayant donné pouvoir à monsieur GAY), 2^{ème} vice-présidente, monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président.

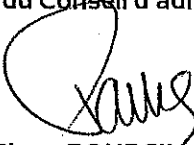
Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 17 octobre 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 17 octobre 2019 a été porté à la connaissance de chaque membre de cette instance.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré le Bureau du Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Pierre POURCIN, Robert GAY, Serge SARDELLA.

Assistaient également à la réunion :

Colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Colonel Philippe SANSO, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
Commandant Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction chargée des instances.

Etait excusé :

Madame Geneviève PRIMITERRA ;
Monsieur Bernard DIGUET

Le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer. Le Président désigne monsieur GAY en qualité de secrétaire de séance et demande au colonel PIGNAUD de présenter les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 juin 2019

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Objet : Convention d'utilisation du relais de transmission du CHIRAN

Le rapport relatif à la signature d'une convention tripartite entre la mairie de Bieux, le SDIS 04 et le Parc Naturel Régional du Verdon réglementant l'occupation du site est adopté à l'unanimité.

Objet : Convention de mise à disposition de locaux entre le SDIS et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

En l'absence d'observation, le rapport relatif à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux (hors charges, dépenses d'électricité et 1/3 des frais d'entretien de la chaufferie et du flouf domestique) avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence afin de pourvoir au logement des sapeurs-pompiers saisonniers affectés au CIS Allos ainsi qu'au remisage du VSAV, pour la période du 15 décembre 2019 au 31 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

Objet : Avenant à la convention conclue avec le Service des Traducteurs d'Urgence

Le rapport n'entraîne aucune observation. Le montant de la cotisation annuelle au STU est porté à 2 000 euros.

Objet : Attribution de marchés publics : appel d'offres ouvert relatif aux contrats d'assurance du SDIS des Alpes de Haute-Provence

En l'absence d'observation le rapport est adopté à l'unanimité.

Les marchés suivants sont attribués :

Lot	Entreprise attributaire	Solution retenue et montant de la cotisation prévisionnelle
Lot n°1 -- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 7 475,91 €

Lot n°2 – Tous risques matériels	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 4 620,00€
Lot n°3 – Responsabilité civile et risques annexes	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 33 328,00€
Lot n°4 – Flotte véhicules et risques annexes	SMACL Assurances 141 av Salvador Allende BP 9 79 031 Niort	Solution de base + assistance panne mécanique 112.797,67€
Lot n°5 – Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires	MONCEAU/ Cabinet Frand & associé 23 avenue Jean Jaures 67 100 Strasbourg	Solution de base 27 078,48€
Lot n°6 – Risques statutaires	MONCEAU/Cabinet Frand & associé 23 avenue Jean Jaures 67 100 Strasbourg	Solution de base 56 198,22€
Lot n°7 – Protection juridique S.D.I.S	Assurance PILLOT/MAUJ Rue de Witternesse BP 40 002 62 921 Aure-sur-la-Lys	Solution de base 1 331,61€
Lot n°8 – Protection juridique et fonctionnelle / agents et élus	Infuctueux	Seules des offres irrégulières ont été reçues

Le total des marchés attribués s'élève à 242.830,00 €

Objet : Avenants portant report des délais de réception des travaux relatif à la reconstruction du CIS de Barcelonnette

Ce rapport n'entraîne aucune observation. Il est adopté à l'unanimité. Au vu des explications fournies, les délais d'exécution des travaux de la tranche ferme sont prolongés de 6 mois et 10 jours, la réception étant fixée au 25 octobre 2019. La tranche conditionnelle de ces marchés de travaux, déjà affermie, n'est pas concernée par les présents avenants.

Objet : Cession à titre gracieux d'un VSAV à l'Ecole d'Application de Sécurité Civile

Les membres du Bureau approuvent le rapport à l'unanimité.

Objet : Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de réalité virtuelle

En l'absence d'observation, les membres du Bureau approuve ce rapport à l'unanimité et autorise le président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de réalité virtuelle qui acte le retrait du SDIS 74.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



ROBERT GAY

LE PRÉSIDENT DU BUREAU



PIERRE POURCIN